

mobilité et en continuant de chercher d'autres possibilités. Ils peuvent rester en permanence, ou quelque temps seulement, en continuant de chercher, en attendant de prendre racine.

Le sénateur Carter: Ce que je cherche à savoir, c'est s'il y a au Canada des facteurs spéciaux qui font venir ici des médecins étrangers qui en réalité veulent aboutir aux États-Unis. Ils n'y vont pas directement. Ils commencent par venir ici, et vont ensuite aux États-Unis.

M. B. E. Freamo, secrétaire général suppléant, Association médicale canadienne: Plusieurs facteurs sont en jeu, monsieur le sénateur. Tout d'abord six de nos provinces ont un régime de réciprocité avec le Royaume-Uni en vertu duquel les médecins peuvent venir directement du Royaume-Uni et exercer dans ces provinces sans autre période de formation. En deuxième lieu, un grand nombre de médecins européens se rendent dans la province de Québec parce que, leur langue maternelle étant le français, il est normal qu'ils y viennent. Troisièmement, pour beaucoup de ces pays il y a un contingentement des entrées directes aux États-Unis. Il y a donc plusieurs raisons de venir au Canada au lieu d'aller directement aux États-Unis.

Ce qui nous inquiète, c'est que le nombre des médecins qui viennent au Canada va baisser. Il est actuellement très élevé. L'année dernière environ 1300 médecins sont venus au Canada d'autres pays, chiffre supérieur au nombre de médecins qui diplômés au Canada l'année dernière. Actuellement, il nous faut ce nombre de médecins supplémentaires pour assurer les services dont les Canadiens ont besoin, et tout ce qui affecte ce chiffre, le portant à 800 ou 900, nuirait aux services médicaux que peut offrir la profession et, bien entendu, tout ce qui augmente l'exode vers les États-Unis soit de Canadiens nés, ou de médecins venus au Canada de pays étrangers affecte aussi défavorablement notre situation.

Le sénateur Beaubien: Les médecins canadiens qui se rendent aux États-Unis ont-ils du mal à y entrer?

M. Freamo: Aucun.

Le sénateur Beaubien: Ils entrent facilement. En d'autres termes, il n'y a pas de grandes difficultés.

Le docteur Matthews: Certains États ont un régime de réciprocité en ce qui concerne les permis d'exercer canadiens. Dans certains, il leur faut satisfaire aux exigences des commissions des États américains, mais d'une façon générale un diplômé d'une école de

médecine canadienne peut entrer aux États-Unis sans difficulté.

Le docteur C. L. Gosse, Association médicale canadienne: Il y a aux États-Unis un facteur qui joue en notre faveur actuellement. La loi sur la conscription nous conserve certains de nos médecins. Nous craignons qu'à la fin de la guerre du Viet-Nam cette loi ne soit plus un empêchement. Pour le moment, elle joue un rôle très important. Beaucoup de médecins reviennent au Canada avant d'être assujettis à la conscription aux États-Unis. Ils reviennent un ou deux mois avant.

Le sénateur Beaubien: Quelle est la limite d'âge pour la conscription aux États-Unis?

Le docteur Gosse: Pour les membres des professions libérales cet âge est assez avancé. On peut les mobiliser jusqu'à un âge plus élevé que le reste de la population.

Le sénateur Molson: Quel a été l'effet du nouveau régime de contingentement en Amérique du Nord qui restreint le mouvement des cadres du secteur commercial et qu'on a modifié récemment, si je ne me trompe? Cela a-t-il freiné le mouvement des médecins?

Le docteur Gosse: Il n'a pas eu d'effet à cet égard.

Le sénateur Molson: Il n'en résulte aucun délai?

M. Freamo: Nous n'avons constaté aucun empêchement dans le cas d'un médecin qui veut se rendre aux États-Unis et y a un poste qui l'attend.

Le docteur Matthews: En réalité, le secteur médical aux États-Unis fait constamment de la publicité dans nos revues spécialisées, offrant des postes et des rémunérations dont nous ne pouvons offrir les équivalents. Ce qui retient effectivement les médecins ici, c'est uniquement notre conviction à tous que l'avenir du Canada ne le cède à celui d'aucun autre pays du monde.

Le sénateur Benidickson: En lisant le mémoire, je vois que vous exprimez votre inquiétude au sujet de l'entrée d'immigrants. J'ai une coupure prélevée, il y a quelque temps, d'un journal de Winnipeg, qui m'a fait dresser les cheveux sur la tête. Il y est question d'obstacles qu'opposait la profession médicale à un médecin diplômé d'un pays européen.

On a dit que vous avez un régime de réciprocité avec la Grande Bretagne. Eu égard au grand besoin de médecins, cela m'a étonné. Cet article faisait état des